

formé illégalement de remblai sur le bord sud du lac dans le canton d'Etobicoke en 1965 et 1966. Quant à savoir si la municipalité reconnaîtra le droit d'ériger un tel immeuble sur ce remblai illégal, je suppose que cela relève des tribunaux, car, le village de Long Branch ayant accordé le droit sur le territoire actuel d'Etobicoke, il s'agit maintenant de savoir si le projet ira de l'avant au cours des mois d'été, pendant lesquels la Chambre se propose de prendre des vacances.

J'ai soulevé la question à maintes reprises, en signalant tout d'abord l'illégalité du remblai; tout cela est prévu dans la loi sur la protection des eaux navigables. Plus d'une fois, j'ai mentionné qu'un avocat du nom de James F. McCallum s'occupe de cette affaire. On a pu le voir à l'œuvre, au nom de ses clients, à des réunions publiques, devant le conseil de Long Branch, et ailleurs où il était question de ces choses-là. A la page 3371...

M. l'Orateur: Pendant que le député essaie de trouver la page, je pourrais peut-être lui rappeler qu'il doit respecter un peu le Règlement de la Chambre, selon lequel la discussion doit se rapporter à la motion à l'étude. D'après le député, il traite de la question, savoir l'ajournement de la Chambre des communes, mais il me semble que jusqu'ici il a fait très peu de remarques se rapportant d'une façon quelconque à la motion. Je lui demanderais d'apporter sa collaboration habituelle en rendant ses remarques conformes au Règlement.

M. Cowan: Je suppose que le cabinet trouvera plus facile d'ordonner la démolition de la structure en acier d'un immeuble à appartements en octobre prochain, après la reprise de la session, que de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à cette entreprise.

Je parlais de la déclaration faite par le député de Villeneuve (M. Caouette) du 29 mars 1966, il y a un an et quatre mois, et qui figure à la page 3371 du hansard. Je cite:

Les explications fournies par l'honorable ministre sont assez confuses, relativement à la question soulevée par l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan).

Tout à l'heure, le député mentionnait le nom d'un avocat. M^e James F. McCallum, qui est fortement intéressé dans ce remplissage du lac Ontario, dans la région de Mimico ou de l'autre côté, à Long Branch. Lorsque nous avons demandé au député d'York-Humber si M. McCallum avait des associés pour aider à ses transactions, là-bas, il nous a dit qu'il n'était pas au courant, et qu'il ne connaissait pas M. McCallum.

Mais je constate que dans le *Canada Legal Directory*, dans lequel sont inscrits les noms des firmes ou études légales du pays, sous le n^o 123, le nom de l'étude légale de «Cameron, Brewin, McCallum & Scott, 372 Bay Street» y apparaît. Or, je me demande si M^e A. J. P. Cameron ne pourrait pas mettre «M.P.» à la suite de son nom, et si M^e F. A. Brewin ne serait pas non plus un député du

Nouveau parti démocratique; je ne crois pas que M. Scott soit député ni M. Joseph Lemire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député persiste dans la voie qui, je le lui ai signalé encore une fois tout à l'heure, lui est interdite. Il doit s'en tenir à la question traitée. S'il ne se croit pas en mesure de se borner à la motion dont nous sommes saisis, il nous faudra accorder la parole à un autre député qui pourra peut-être le faire.

M. Cowan: Avant qu'on mette la motion aux voix, je devrai demander au cabinet s'il envisage de prendre des mesures pour faire cesser ce remblayage illégal car la loi sur la protection des eaux navigables prévoit cette possibilité et stipule qu'il faut obtenir une autorisation préalable avant d'entreprendre la construction d'un édifice comme celui que j'ai décrit. La décision de l'*Ontario Municipal Board* est toujours en vigueur et elle est pertinente. Le cabinet, lui, n'a rien fait. Aucune mesure n'a été prise depuis deux ans et demi.

[Français]

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de dire quelques mots au sujet de la motion présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) relative au relèvement de la pension aux fonctionnaires retraités.

Nous sommes en faveur d'une augmentation, mais nous sommes aussi en faveur du règlement de tous les problèmes. On accorde des augmentations depuis des années et des années et plus on augmente les salaires et les pensions, plus on déséquilibre l'économie. C'est dommage que le député de Winnipeg-Nord-Centre, comme son parti, ne soient pas capables de trouver une solution pour équilibrer notre économie. Il y a certainement moyen de rétablir l'équilibre de notre économie. Plus on augmente les salaires et les pensions, plus on crée de difficultés dans la nation et plus les familles éprouvent de la misère à vivre, plus la pauvreté s'accroît. On n'a jamais trouvé de solution autre que celle d'augmenter les salaires et les pensions. Depuis plus de 20 ans, les syndicats font des grèves pour obtenir une augmentation des salaires et des pensions.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'écoute l'honorable député avec beaucoup d'intérêt, mais je me permets de lui rappeler quand même qu'il y a une motion très spécifique devant la Chambre. Cette motion a trait à l'ajournement de la Chambre. J'espère que l'honorable député en viendra éventuellement à considérer le sujet de cette motion.